

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD
PRÉFET COORDONNATEUR DE LA FAÇADE MÉDITERRANÉENNE

Marseille, le 05 JUL. 2017

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Le préfet de région,
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud,
Préfet coordonnateur de la façade
méditerranéenne

à

Madame la Directrice régionale de
l'environnement, de l'aménagement et du
logement

- À l'attention de Madame Ghislaine
VERRIEST-LEBLANC, chargée de
mission zonale « prévention des
inondations sur l'arc méditerranéen »

**Sous Couvert de Madame la Secrétaire
générale de la zone de défense et de sécurité
sud (SGZDS)**



Le 17/11/17

OBJET : Lettre de mission pour la coordination zonale de la prévention des inondations sur l'arc méditerranéen

Faisant suite aux inondations catastrophiques qui ont touché les Alpes Maritimes les 3 et 4 octobre 2015, la Ministre chargée de l'Environnement a publié une instruction relative à la prévention des inondations sur l'arc méditerranéen le 31 décembre 2015.

Cette instruction a été complétée par deux courriers conjoints des Ministres en charge de l'Environnement et de l'Intérieur en juin 2016, en préparation de la saison cévenole sur 15 départements des régions PACA, AURA, Occitanie et Corse. Il s'agissait en outre de formaliser et d'accompagner par des actions de communication et de sensibilisation l'entrée dans la saison cévenole du 1er septembre au 15 décembre 2016, actions qui doivent se poursuivre dans la durée sur les prochaines années. Par courrier du 19 mars 2016 et en réponse à l'instruction du 31 décembre 2015, j'avais informé les ministres des dispositions retenues en matière de prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen, à savoir une coordination interrégionale en ma qualité de préfet coordonnateur de la façade méditerranéenne.

J'ai présenté cette organisation, étendue aux 15 départements visés par les épisodes dits « cévenols », aux préfets de région et de département de la zone de défense Sud par courrier du 20 juillet 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre et de coordination interrégionale des dispositions en matière de prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen. L'animation de la coordination zonale en matière de prévention des inondations a été confiée à la DREAL PACA et à l'EMIZ Sud qui collaborent étroitement.

Une première réunion de la communauté de travail zonale pour la prévention des inondations sur l'arc méditerranéen a ainsi été organisée à ma demande par la DREAL PACA en étroite collaboration avec l'EMIZ Sud. Cette réunion a permis de réunir près de 120 représentants des services de l'État et des acteurs techniques de la zone de défense. Elle a démontré l'intérêt de conduire des échanges périodiques à cette échelle. Le principe d'une réunion annuelle a été retenu.

Dans la continuité des actions que la DREAL PACA a initiées, afin d'inscrire cette action dans la durée et de favoriser la coordination des acteurs pour la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen, j'ai décidé de créer et de vous confier l'animation d'une mission dédiée à l'échelle de la zone de défense et de sécurité Sud, et sous la responsabilité hiérarchique de la directrice de la DREAL de zone (DREAL PACA).

Je vous demande en premier lieu de formaliser d'ici fin 2017 un plan de travail sur 3 ans visant à appuyer les services pour améliorer la performance des dispositifs de prévention et à assurer une cohérence zonale dans la mise en œuvre opérationnelle. Vous veillerez à un travail interministériel et multipartenarial en favorisant notamment les synergies entre les acteurs de la prévention et de la protection civile.

Votre mission doit permettre notamment :

- un travail en réseau des services de l'État au sein de l'arc méditerranéen en partageant les expériences, en veillant à la cohérence et au suivi de l'action publique et en mutualisant certaines actions ;
- d'animer l'ensemble des acteurs clés de la prévention des inondations (collectivités, autorités gémapiennes, acteurs techniques, SDIS, observatoires...) ;
- d'anticiper, de préparer et d'accompagner les prochaines campagnes cévenoles-;
- de dresser des synthèses annuelles des actions menées par les services afin d'orienter et d'optimiser l'action de l'État ;
- de suivre et d'aider à la montée en puissance de la mission « Référent Départemental Inondation - RDI » (formations, exercices, retours d'expérience...);
- de produire des éléments de référence, de conduire des études ou des expérimentations au bénéfice de l'ensemble de la communauté de travail (notamment sur la gestion des risques de ruissellement, les risques de submersion marine, les risques de tsunami, l'interaction entre risques d'inondation et risques technologiques, la gestion de crise, la prévention des risques au sein des enjeux stratégiques et sensibles – ex : campings).

Vous travaillerez en étroite collaboration avec l'État Major Interministériel de Zone – EMIZ Sud (dont le bureau de planification de sécurité nationale), l'ensemble des DREALs, des préfetures, et DDTMs de la zone de défense.

Sur la zone de défense, et plus particulièrement sur l'arc méditerranéen, vous veillerez à entretenir des relations multiples avec tous les échelons territoriaux des services de l'État (département, bassin, zonal) et des collectivités (CR, CD, autorités gémapiennes, SDIS, Entente...). Il en sera de même avec le réseau scientifique et technique (Cerema, BRGM, IRSTEA, MétéoFrance, SPCs, SCHAPI...), les collectivités et les observatoires des risques d'inondation.

Au niveau national, et afin de veiller à la bonne articulation des actions zonales avec les directives et les attentes nationales, vous serez l'interlocuteur technique privilégié de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), la Direction Générale de la Sécurité Civile et des Gestions de Crises (DGSCGC), le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), le Service de Défense, de sécurité et d'intelligence économique (SDSIE) et l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN).

Pour la production d'éléments techniques et la mise en œuvre d'actions, votre mission s'appuiera notamment sur :

- les chefs de services et de pôles risques des DREALs de la zone de défense ;
- les chefs de SIDPC et SIRACEDPC de la zone de défense ;
- les services « risques » des DDTMs, et plus particulièrement des renforts dédiés à la problématique de la prévention des pluies intenses sur l'arc méditerranéen ;
- les appuis techniques de la zone de défense : Cerema, BRGM, Cyprès, Météo-France, SPCs, IRSTEA, l'Entente ...

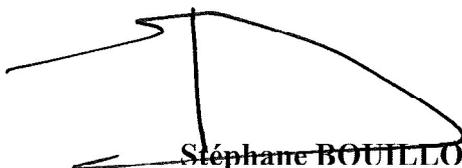
Sur le plan financier, vous proposerez aux différents RBOP de la zone de défense les voies de la cohérence et de l'efficacité d'affectation des moyens financiers de l'Etat et des partenaires dévolus à la mission zonale « prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen » : BOP 181, FPRNM, fonds européens, CPER, aides de l'Agence de l'Eau RMC...

Vous rendrez compte, 2 à 3 fois par an ou en tant que de besoin, des actions entreprises à l'occasion des bilatérales que nous avons avec la direction de la DREAL PACA. Vous y ferez part des avancées et des difficultés, politiques ou techniques, que vous rencontrez et serez force de proposition pour les surmonter.

Le préfet de région PACA

Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud

Préfet coordonnateur de la façade
méditerranéenne



Stéphane BOUILLON

Copies :

- M. le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée
- M. le préfet de la région Occitanie
- M. le préfet de la région Corse, préfet de la Corse-du-Sud
- M. le préfet des Alpes-de-Haute-Provence
- M. le préfet des Hautes-Alpes
- M. le préfet des Alpes-Maritimes
- M. le préfet de l'Ardèche
- M. le préfet de l'Aveyron
- M. le préfet de l'Aude
- M. le préfet de la Haute-Corse
- M. le préfet de la Drôme
- M. le préfet du Gard
- M. le préfet de l'Hérault
- M. le préfet de la Lozère
- M. le préfet des Pyrénées-Orientales
- M. le préfet du Var
- M. le préfet du Vaucluse
- M. le secrétaire général aux affaires régionales PACA
- M. le directeur interrégional de la DIRM Méditerranée
- M. le secrétaire général aux affaires zonales Sud
- M. le chef d'État-major interministériel de la zone de défense Sud
- M. le directeur général de la prévention des risques du ministère chargé de l'environnement
- M. le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère chargé de l'intérieur